

Ouverture de permanence le samedi 18 mars 2023 à 09h30

⑤ Visite de Monsieur Jérôme LAMOUR à 09h30.
demeurant à Froissy.

1. Lamour marque son avis défavorable au projet.

L'implantation du parc est trop proche de sa résidence.

Il craint le renforcement des nuisances visuelles déjà bien présentes, surtout le héliage nocturne, et des nuisances sonores inévitables en regard à l'orientation générale du vent sur ce secteur.

Il dénonce également la perte de valeur de son patrimoine.

Il remet en question l'efficacité de l'implantation de la baie prévue qui ne fera que générer des coûts d'entretien supplémentaires pour le commun.

Mo Signé.

— Reçu en mairie un courrier dactylographié 1 page recto de M. et Mme Gérard LÉCHENOT - Froissy.
annexé sous le numéro 02

— Reçu en mairie délibération de la commune de LE CROIX
annexé sous le numéro 03

— Reçu en mairie délibération de la commune de VIEFVILLERS
annexé sous le numéro 04

02) Visite de Monsieur Michel VANDEVER à 09h00
demeurant à Froissy.

M. Vandever marque son avis défavorable au projet.
Il n'est pas contre l'énergie éolienne mais dénonce
les trop nombreuses implantations et leurs nuisances visuelles
sonores qu'il déclare subir depuis sa résidence principale
presque toutes les nuits.

Plo Sign.

03) Visite de Alain LIENARD à 10h00
demeurant à Froissy.

M. Lienard marque son avis défavorable au projet.
Il dénonce les nuisances visuelles, subissant la nuit
plus de 30 balisages depuis sa résidence principale.
Il craint la dévalorisation de son patrimoine.
Il relève les dangers pour l'avifaune (exemple le parc
de Francueil stoppé pour cette raison).

Plo Sign.

04) Visite de ~~M. et Mme~~ Monsieur Jean-Claude LECAILLON à 10h00
et Madame Patricia LIBERT
demeurant à Froissy.

M. et Mme marquent leur avis défavorable au projet.
Ils dénoncent les nuisances visuelles qu'ils subissent
déjà depuis leurs domiciles respectifs.
De même pour les nuisances sonores.
Ils relèvent les dangers pour les oiseaux migrateurs.

Ils constatent enfin l'absence de compensations financières
sur les tarifs de leur factures d'électricité.

Plo Sign.

05) Visite de Monsieur Pierre DUGROS PREZ à 10h30
demeurant à S^{ts} EUSOYE

M. Dugrosprez se présente en qualité de maire de la
commune de S^{ts} EUSOYE.

M. Dugrosprez marque un avis défavorable au projet.
Trop d'implantations, de nuisances sonores, visuelles
déjà subies par les résidents du territoire auxquelles
viendraient s'ajouter celles générées par le parc.

Plo Sign.

06) Visite de Madame Joëlle FILLIAT à 11h00
demeurant à Froissy
Visite de Madame Martine LE NOUËL
demeurant à Froissy.

Elles marquent leur avis défavorable au projet.
Elles dénoncent le trop grand nombre d'implantations, les
nuisances sonores et visuelles déjà subies.

Plo Sign.

(07) Visite de Madame Sophie GIBERT à 11h30
demeurant à Froissy.

Mme Gibert émet un avis défavorable au projet.
Elle dénonce les nuisances visuelles et sonores déjà
subies par les implantations en place.
Elle craint également des conséquences sur la santé.
Elle relève les dangers pour les oiseaux et les chinéophiles.
P/o Signe.

(08) Visite de M. et Mme Claude Paris à 11h45
demeurant à Froissy

M. et Mme Paris me remettent un courrier dactylographié
marquant leur avis défavorable au projet.
P/o Signe.

(09) Visite de Madame Dominique LÉTOUËL à 11h50
demeurant à Froissy.

Mme Létouël marque son avis défavorable au projet.
Trop d'implantations et de nuisances déjà subies.
Aucune compensation en rapport.
P/o Signe.

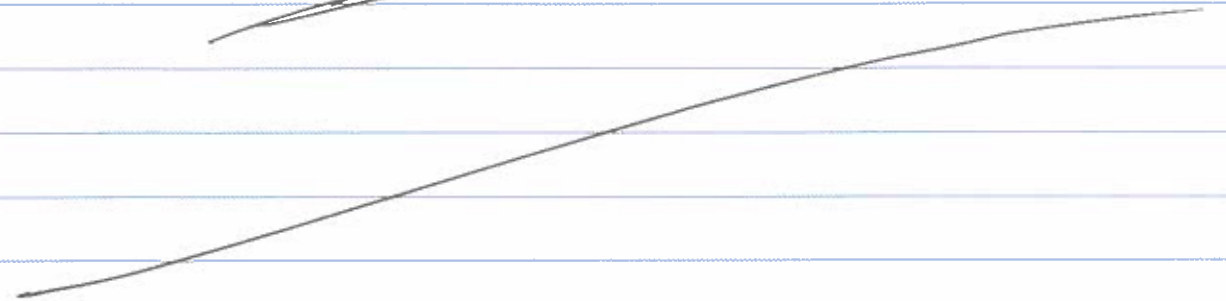
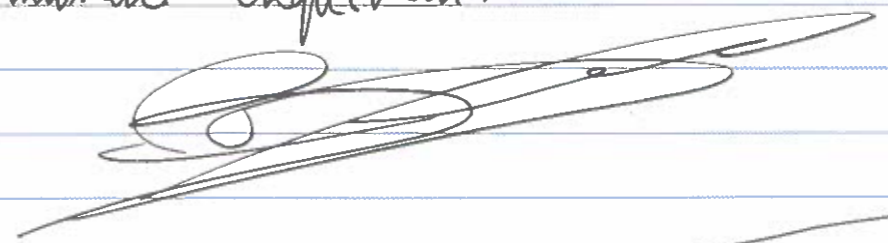
(10) Visite de Monsieur François STURVAN à 11h55
demeurant à Froissy.

M. Sturvan marque son avis défavorable au projet.
Il dénonce l'absence de consultation ^{représentative} des populations
impactées, l'absence de compensation financières par
des tarifs réduits sur les factures d'électricité,
P/o Signe.

(11) Visite de Madame Stéphanie STAZURIER à 12h05
demeurant de Neuville St Pierre

Mme Stazurier marque son avis défavorable au projet.
Trop d'implantations existant et trop de risques
sanitaires sur les animaux comme sur les humains.
P/o Signe.

Fin de permanence ce jour à 12h10
de la commission enquêteur.



BAECKELANDT Josune
Frosy

18 mars 2023

Enquête publique Parc éolien de l'Européenne

à l'attention du commissaire-enquêteur

Après m'être informée sur le projet "Parc éolien de l'Européenne" dans le cadre de l'enquête publique, voici mes observations

sur la forme : - il est remarqué :
l'absence de communication sur le projet ; aucun échange avec la population n'est intervenu.

- le manque voire l'absence de communication avec les riverains les plus impactés, le manque de consultations concertées et personnalisées (sauf une négociation avec un propriétaire privé octroyant un verger pour qu'une telle déviance ?),
- le manque de transparence sur les propositions de parcelles et les retombées de fermage.

- le manque de compensations vers et dans ^{les} les villages, vers la population qui accumule des contraintes telles que virtuelles (pas un horizon est libre de nuit d'éoliens) telles que environnementales (moins de flore et faune) telles que santé ; avec une telle densité il n'y a pas de certitude sur les "non-effets"

sur le fond : il est ajouté à la remarque ci-dessus sur la santé : une étude sur les effets devrait être commandée en prenant en compte la densité de CE territoire ; il y a eu en 15 ans beaucoup d'implantations avec une proximité exorbitante

Le citoyen est conscient qu'il
faudrait trouver des alternatives à la production d'énergies
mais sur ce territoire la participation est déjà exemplaire
N'y a-t-il pas d'autres alternatives à développer ?

Pour accepter tel développement
de ce parc, il faut qu'un bénéfice soit bien concédé
dans et pour le(s) village(s).

Pour accepter il faut plus
de transparence !

Le 18 mars 2023

Yves Baudouin



Annexe 01

DB

Région
Hauts-de-France

Le Président

Nos Réfs : XT/AH

Monsieur Didier BERNEAUX
Commissaire enquêteur
Mairie
1, Rue de Provinlieu
60480 FROISSY

Lille, le **02 FEV. 2023**

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Alors qu'elle représente à peine 6 % du territoire national, la région Hauts-de-France recense à elle seule 28 % de la production éolienne installée dans notre pays.

La surconcentration de parcs et mâts éoliens a un impact considérable sur les patrimoines naturel, bâti, paysager ou historique, aboutit à d'intolérables encerclements des habitants et suscite par ailleurs de nombreuses questions en rapport avec la santé humaine et animale.

Forte de ce constat, notre collectivité a très clairement pris position contre le développement de l'éolien industriel.

En effet, le 28 juin 2018, en adoptant sa stratégie concernant le mix énergétique régional, la Région a confirmé sa volonté d'encourager le développement d'autres EnR que l'éolien ; telles les énergies hydrolienne, hydraulique, solaire et la méthanisation.

Cette position du Conseil régional de soutenir de nouvelles énergies décarbonées qui viendront en appui de notre parc électronucléaire vise en premier lieu à protéger les habitants et les territoires des Hauts-de-France du déploiement non-maîtrisée de l'éolien.

Aussi, je souhaite vous faire part de l'opposition du Conseil régional à la réalisation du projet d'implantation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Noirémont et de Froissy.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Bin à vous,

Xavier BERTRAND

Annexe 02



Mr et Mme Gérard LECHENOT

Froissy le 28/02/2023

Petit Froissy

60480 FROISSY.

A l'attention de Mr Didier BERNEAUX commissaire enquêteur.

Suite à la consultation du projet éolien sur le territoire de Froissy, j'ai constaté que des éoliennes étaient très proches des habitations de Froissy et du Petit Froissy (650 et 700m). Je suis très inquiet par cette proximité qui va provoquer une pollution visuelle, voir sonore et donc un trouble du voisinage.

L'implantation de l'éolienne (E1) proche du bois de Puits la Vallée ne sera pas sans conséquences sur la faune !

A cause de la proximité de ce parc éolien de Froissy et Petit Froissy une perte de valeur des biens immobiliers est à craindre.

Dans un contexte régional déjà très chargé par le nombre d'éoliennes, je ne suis pas favorable pour ce projet éolien sur Froissy.

Merci de prendre en compte notre avis

Bien cordialement

G.LECHENOT

Annexe 03

Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Publié le 06/03/2023

ID : 060-216001818-20230303-012023-DE

SLOW

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE CROCQ

23

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents En exercice qui ont pris
au Conseil part à
Municipal Délibération

11 08 08

Séance du vendredi 03 Mars 2023

Date de la convocation
22 /02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le trois mars, à vingt heures,
les membres du Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la
loi dans le lieu habituel de leurs séances sous la Présidence de M.
GREVIN Jean-Pierre, Maire.

Date d'affichage : 22/02/2023

Présents : Messieurs GREVIN, DECAUX, DIMPRES, GERME, RAOUL
Mesdames BAUMER, GODEBERT, NOGUEIRA

Absents(e) excusés(e) : /

Procuration : /

Secrétaire de séance : Mme GODEBERT Lucie

OBJET : Avis « Projet éolien de l'Européenne » communes de Froissy et Noirémont -Délibération
N° 01/2023

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier descriptif concernant la demande d'exploitation du parc éolien de l'Européenne déposée par la société TOTALENERGIES RENOUVELABLES FRANCE, prévoyant la construction et l'exploitation d'un parc éolien de huit aérogénérateurs et deux postes de livraison sur le territoire des communes de Froissy et Noirémont.

Vu le nombre croissant dans le département et autour de la commune de Le Crocq de ce type d'installations et l'état de saturation engendré,

Considérant l'impact négatif environnemental engendrant un véritable saccage visuel,

Après délibération et vote à 07 voix contre ,00 voix Pour et 01voix Abstention,

Le conseil donne un avis DEFAVORABLE sur ce projet.

Et ont signé les Membres présents
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Le Maire,

J-P GRÉVIN
Maire



Annex - 04

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le

ID : 060-216006643-20230302-CA2022-BF

SLO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIEFVILLERS

DS

NOMBRES DE MEMBRES

| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | qui a pris part à la Délibération |
|--------------------------------------|-------------|---|
| 11 | 09 | 08 |

Séance du jeudi 02 Mars 2023

Date de la convocation :
21/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi deux mars à dix-neuf heures,
les membres du Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans
le cadre habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur André
LIPPENS, Maire.

Date d'affichage :
21/02/2023

Présents : Messieurs DUMAS, LEROUX, LIPPENS, LUROIS, DEFASQUELLE, EMARD, POTEL, Mme
DITTE.

Absents(e) excusés(e) : M. POMMARD

Procuration : M. POMMARD a donné procuration à M. EMARD

Secrétaire de séance : Monsieur Emile LEROUX.

**Objet : Avis Enquête publique environnementale : projet parc éolien de l'Européenne communes
de Froissy et Noirémont- Délibération n°02/2023**

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier descriptif concernant le projet déposé par la société
TOTALENERGIES RENOUVELABLES FRANCE en vue de La construction d'un Parc éolien sur
le territoire des communes de Froissy et Noirémont constitué de 08 aérogénérateurs et deux
postes de livraison,

Considérant le nombre croissant dans un périmètre restreint autour de la commune de
Viefvillers de ce type d'installations,
Considérant l'impact négatif environnemental et visuel engendré localement,
Considérant le risque de dépréciation du patrimoine local,
Considérant les interrogations du Conseil municipal sur la localisation systématique des
implantations sur une zone géographique restreinte,

Après délibérations, Le conseil donne un avis défavorable sur ce projet.

Voté : à 03 voix pour
à 04 voix contre (dont 1 vote par procuration)
à 02 abstention(s)

Et ont signé les Membres présents
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Le Maire,

André LIPPENS



M. et Mme Antoine et Claude PARIS
2 rue du Moustier
60480 FROISSY

Froissy, le 17 mars 2023

OBJET : Opposition au Projet du «Parc éolien
de L'Européenne» sur les communes
de FROISSY et NOIREMONT

Enquête publique du 16 février au 20 mars 2023

Monsieur Didier BERNEAUX
Commissaire Enquêteur
Mairie de FROISSY
60480 FROISSY

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous venons, par la présente, vous signifier notre opposition au projet de construction de 8 éoliennes de 140 mètres de haut (4 sur la commune de Froissy et 4 sur la commune de Noirémont).

Cette implantation, se situerait trop proche des habitations (675 m) et engendrerait beaucoup de problèmes, tels que :

- nuisances visuelles et sonores, ondes nuisibles à notre santé ;
- impact sur l'élevage, avec des comportements anormaux du bétail ;
- dépréciation immobilière d'au moins 20 %, causée par l'altération de la vie quotidienne (Qui aurait envie de venir s'installer près d'éoliennes?) ;
- perturbation sur la réception de la télévision, de la radio et des téléphones portables ;
- forte pollution lumineuse : actuellement 30 lumières rouges visibles de notre habitation, la nuit.

Nous subissons un impact visuel direct et un véritable encerclement. Dans un rayon de 20 kms : 134 éoliennes construites, 53 autorisées et 31 en projet. Le seuil d'alerte est dépassé !

En matière d'éolien, les objectifs sont d'ores et déjà largement dépassés dans le département de l'OISE et les HAUTS-DE-FRANCE concentrent, actuellement, un quart des éoliennes en production.

De plus, concernant ce projet éolien, les conseillers municipaux de FROISSY (14 en exercice), au cours de leur séance du 6 mars 2023, ont voté par 13 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.

Vous remerciant de bien vouloir joindre ce courrier au dossier de l'enquête publique organisée,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'assurance de nos respectueuses salutations.



A. et C. PARIS